



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

La financiarisation de la radiologie à La Réunion

Question écrite n° 2587

Texte de la question

M. Perceval Gaillard alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la financiarisation de la santé et notamment de la radiologie à La Réunion. En effet, des fonds d'investissement ont mis la main sur 90 % des cabinets de radiologie qui ont des droits d'accès sur les équipements lourds : IRM et scanner. À titre de comparaison, en Hexagone, 20 % des cabinets se sont vendus aux sociétés de capital investissement. Face à ces structures financiarisées, le Conseil national de l'Ordre des médecins craint « une sélection des patients pris en charge en fonction de la rentabilité ». Dans un communiqué de juin 2022, l'Académie nationale de médecine a souligné le risque que font peser sur le secteur de la radiologie les montages et contrats dépossédant les professionnels de la maîtrise de la gouvernance et de la gestion des sociétés. Elle indique que « ces contrats, à multiples étages sur le fond et la forme, induisent une déréglementation professionnelle avec des risques avérés de perte d'autonomie décisionnelle et d'orientation de l'activité vers des examens rentables, simples et modélisés aux dépens de l'urgence ». À La Réunion, des patients témoignent de délais anormalement longs pour certains actes, comme la mammographie. À titre d'illustration, une patiente attend depuis 7 mois un rendez-vous pour une mammographie. La financiarisation de la santé, en l'espèce de la radiologie, engendre une défaillance grave dans l'accès aux soins et *a fortiori*, de la santé publique. C'est pourquoi il l'alerte sur ce phénomène et souhaite savoir ce qu'elle envisage de mettre en œuvre pour le contrer.

Données clés

Auteur : [M. Perceval Gaillard](#)

Circonscription : Réunion (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2587

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6397